



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 24 juillet 2015

**Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveaux barèmes des suspensions de permis de conduire liées à la vitesse, à l'alcool et à la consommation de stupéfiants en Dordogne

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité en Dordogne.

Les résultats enregistrés depuis le début de l'année marquent une évolution positive avec moins d'accidents, de blessés et de morts.

Il convient cependant de les consolider en maintenant les actions répressives et en les accompagnant d'une révision à la hausse du barème des suspensions de permis de conduire liées à la vitesse, à l'alcool et à la consommation de stupéfiants.

C'est pourquoi M. le Préfet Christophe BAY a décidé de procéder à la révision suivante :

1/ Suspensions administratives liées à la vitesse :

Les dépassements de la vitesse autorisée de 40 à 50 km dans les zones 70 et 90 seront désormais assortis d'une suspension de permis de 4 mois (au lieu de 3 précédemment)

2/ Suspensions liées à l'alcool :

La durée de suspension du permis de conduire est portée à :

- 4 mois pour une alcoolémie de 0,50 à 0,69 mg/l ou 1 à 1,39 g/l (au lieu de 3 précédemment)
- 5 mois pour une alcoolémie de 0,70 à 0,79 mg/l ou 1,40 à 1,59 g/l (au lieu de 4 précédemment)
- 6 mois dès une alcoolémie de 0,80 mg/l ou 1,60 g/l (au lieu de 5 précédemment)

3/ Suspensions liées à l'usage de stupéfiants :

- 6 mois pour la conduite sous l'emprise de stupéfiants hors cannabis (au lieu de 4 précédemment)
- 6 mois pour cannabis et autres stupéfiants (au lieu de 4 précédemment)

Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} août 2015.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service départemental de la communication interministérielle

Cécile OBERMEIER

☎ 05.53.02.24.14

cecile.obermeier@dordogne.gouv.fr